

Définitions des termes groupes vulnérables (fournies par Emploi et Développement Social Canada)

| | |
|--|--|
| Aidants | <p>Personne fournissant des soins importants (à temps plein ou à temps partiel) à un ami ou à un membre de la famille, peu importe l'âge, qui a une déficience ou une maladie mentale et qui a besoin d'aide pour accomplir ses activités quotidiennes.</p> <p>(Les aidants professionnels peuvent être considérés comme des travailleurs vulnérables.)</p> |
| Enfants et jeunes : enfants et jeunes âgés de 0 à 18 ans | |
| Enfants et jeunes : jeunes qui cessent d'être pris en charge | Jeunes qui n'ont plus accès à des services de protection de l'enfance (finances, éducation, santé mentale, etc.) en raison de leur âge (ou qui perdront bientôt cet accès). |
| Enfants et jeunes : autres jeunes vulnérables âgés de 19 à 29 ans | Peut inclure des jeunes qui font face à divers défis ou obstacles, comme le manque d'emploi, la discrimination, etc. |
| Autochtones (tous) | Les Premiers Peuples du Canada, y compris les Premières Nations, les Inuits et les Métis. |
| Autochtones : Premières Nations | |
| Autochtones : Inuits | |
| Autochtones : Métis | |
| Faible revenu ou pauvreté | Les seuils de faible revenu (SFR) sont établis à partir des données de l'Enquête sur les dépenses des ménages (voir Statistique Canada). Le gouvernement du Canada n'a pas de définition officielle de la pauvreté. Toutefois, on évalue souvent la pauvreté en mesurant le nombre de Canadiens à faible revenu. |
| Membres des communautés LGBTQ2+ | Personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, allosexuelles, bispirituelles ou qui ne s'identifient pas comme exclusivement masculines ou féminines. |
| Nouveaux arrivants (tous) | Résidents permanents et temporaires. |
| Nouveaux arrivants : résidents permanents (immigrants et réfugiés) | <p>Immigrants : Personnes qui habitent au Canada de façon permanente, mais qui sont nées à l'extérieur du pays, à l'exception des travailleurs étrangers temporaires, des citoyens canadiens nés à l'extérieur du Canada et des personnes qui détiennent un visa de travail ou d'étudiant.</p> <p>Réfugié : Personne à qui on a accordé le statut de réfugié et qui a le droit de résider en permanence au Canada.</p> |
| Nouveaux arrivants : résidents temporaires | Personnes qui habitent au Canada de façon permanente, mais qui sont nées à l'extérieur du pays, à l'exception des travailleurs étrangers temporaires, des citoyens canadiens nés à l'extérieur du Canada et des personnes qui détiennent un visa de travail ou d'étudiant. Exemples : demandeurs d'asile et étudiants internationaux. |
| Communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) | Une personne ou communauté de langue officielle en situation minoritaire est soit une personne ou population de langue française vivant à l'extérieur du Québec, où l'anglais |

| | |
|--|--|
| | prédomine, soit une personne ou population de langue anglaise vivant au Québec, où le français prédomine. |
| Personnes en situation d'itinérance | Le terme itinérance désigne la situation d'un individu ou d'une famille qui n'a pas d'adresse ou de résidence permanente, la condition de vie d'un individu ou d'une famille qui n'a pas de logement stable, permanent et adéquat ou qui n'a pas la possibilité, les moyens ou la capacité immédiate de s'en procurer un. |
| Personnes victimes de violence familiale ou fondée sur le sexe | |
| Personnes vivant dans des foyers de groupe ou des logements supervisés | |
| Personnes souffrant d'une maladie mentale | |
| Personnes aux prises avec une dépendance | |
| Personnes handicapées | La Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU affirme ce qui suit : « Par personne handicapée on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. » |
| Populations carcérales (personnes détenues et incarcérées) | Personnes détenues ou incarcérées dans des prisons ou établissements pénitentiaires au Canada. |
| Racialisé (tous) | Le processus de construction sociale de la race est appelé racialisation : « processus par lequel les sociétés construisent les races comme étant réelles, différentes et inégales d'une manière qui a des conséquences pour la vie économique, politique et sociale. » Aux termes de la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i> , le terme « minorités visibles » désigne « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Selon le recensement, la population des minorités visibles se compose principalement des groupes suivants. |
| Communautés racialisées : Sud-Asiatiques | |
| Communautés racialisées : Chinois | |
| Communautés racialisées : Noirs | |
| Communautés racialisées : Philippins | |

| | |
|--|--|
| Communautés racialisées : Latino-Américains | |
| Communautés racialisées : Arabes | |
| Communautés racialisées : Asiatiques du Sud-Est | |
| Communautés racialisées : Asiatiques occidentaux | |
| Communautés racialisées : Coréen | |
| Communautés racialisées : Japonais | |
| Communautés racialisées : Autre(s) groupe(s) non inclus ailleurs | |
| Aînés (non pris en charge) | Personnes de 55 ans et plus |
| Aînés recevant des soins | Personnes de 55 ans et plus vivant dans un établissement de soins de longue durée ou une résidence avec services. |
| Étudiants (de niveau postsecondaire) | Étudiants canadiens inscrits dans un établissement d'études postsecondaires (université ou collège) au Canada. |
| Travailleurs vulnérables (travailleurs essentiels, travailleurs étrangers temporaires, marché du travail informel, etc.) | <p>Comprend les travailleurs et les apprentis qui sont de plus en plus vulnérables physiquement, économiquement ou socialement en raison de la pandémie. Ce groupe peut inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les travailleurs essentiels : certains travailleurs peuvent avoir été reconnus officiellement ou officieusement comme essentiels, et cela peut varier selon l'administration. Peut comprendre des travailleurs de l'infrastructure essentielle et d'autres travailleurs dans des secteurs comme l'épicerie et les services alimentaires, les soins de santé, les services publics, l'assainissement, etc. • Les personnes embauchées dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) du Canada, y compris dans des secteurs comme ceux de la prestation de soins et de l'agriculture. • Travailleurs sur le marché du travail informel (p. ex. industrie du sexe, économie numérique, travailleurs sans-papiers, etc.). |
| Anciens combattants | Tout ancien membre des Forces armées canadiennes qui a suivi avec succès l'instruction de base et qui a obtenu sa libération honorable. |
| Femmes et filles | |